



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

CS/MG

N° 001933

Service Animation
Jeunesse -
Approbation du
programme d'actions
éligibles 2015 du
Contrat Enfance
jeunesse

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1
Maryse LAMY

Par une délibération précédente, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Dans ce cadre, l'APAS met en place un accueil de loisirs maternel et primaire qui est éligible et contractualisé.

Les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en fonction du taux de fréquentation et à hauteur de 55 % d'un montant forfaitaire plafonné.

Sur cette action, la Mutualité Sociale Agricole versera à la ville un montant maximum de 678,77 € et la Caisse d'Allocations Familiales, 13.575,32 €

La participation de l'association au contrat enfance jeunesse doit être formalisée au travers d'une convention avec la ville.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver l'action 2015 proposée par le centre social ainsi que la convention et à autoriser Madame le Maire à la signer.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Approuve l'action 2015 réalisée par l'APAS.

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'APAS

Approuve le montant total de la dépense à la charge de la commune de **14.900** € au bénéfice de l'APAS

Dit que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif **2015**.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI